

**DELIBERATION N° 98/06-03 - COMPTE
ADMINISTRATIF 1997/AFFECTATION DES
RESULTATS**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 1997, afin de respecter la nouvelle instruction budgétaire et comptable M14.

Les résultats d'exécution du budget sont les suivants :

- résultat de clôture investissement :

- 6 071 642, 27

- résultat de clôture fonctionnement :

+ 7 040 024, 53

- résultat global :

968 382, 26

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'affecter la part nécessaire de l'excédent de fonctionnement de clôture pour couvrir le déficit d'investissement de clôture soit 6 071 642, 27 F et de reprendre le solde, soit 968 382, 26 F au budget supplémentaire 1998 dans l'excédent de fonctionnement reporté,

- cette opération se traduira par l'émission d'un titre de recette au compte 1068, sur l'exercice 1998.